TRAVAUX SUR CHAUSSÉE RUE DU MAS DEL ROST

COMMUNE DE SORÈDE

CONVENTION DE COFINANCEMENT

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Commune de SORÈDE, dont le siège est situé Hôtel de Ville, rue de la caserne – 66690 SORÈDE, représentée par Monsieur Yves PORTEIX, Maire dûment habilité par délibération du 11 Septembre 2025, désignée ci-après par l'appellation
« LA COMMUNE »,

D'une part,

et

La Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illibéris (CC ACVI), Représentée par son Président Monsieur Antoine PARRA, dûment habilité par délibération ……du 13 octobre 2025, domiciliée 3 Impasse de Charlemagne, 66704 ARGELES-SUR-MER
Ci-après dénommée « **la CC ACVI** »

D'autre part,

Ci-après désignées ensemble les **« Parties »**.

APRES AVOIR EXPOSE CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Dans le cadre des travaux de réfection de la chaussée de la rue du Mas Del Rost à Sorède, les Parties ont convenu d'un cofinancement des travaux tels que décrits dans le devis TPC (annexe 2).

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20251013-DL2025-0226-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025

ARTICLE 1 – CONTEXTE ET OBJET DE L'INTERVENTION

Les Parties souhaitent définir les conditions de participation financière pour les travaux de réfection complète de la chaussée de la rue du Mas Del Rost, afin d'assurer une remise en état harmonieuse de la voirie.

ARTICLE 2 – MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT DE LA CC ACVI

Les travaux décrits dans le devis annexé (annexe 2) seront réalisés par l'entreprise TRAVAUX PUBLICS CATALANS, dans le cadre du marché à bons de commande conclu par la Commune de Sorède.
La durée prévisionnelle des travaux sera fixée à compter de l'ordre de service émis par la Commune.

ARTICLE 3 – DÉTERMINATION DU MONTANT DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DES PARTIES

Le coût prévisionnel des travaux est de **32 715.40- € HT** soit **39 258.48-€ TTC**.
La Commune de Sorède avancera la totalité des frais et appellera la participation de la CC ACVI à un montant de **9 990.17**-€ HT.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Le montant de la participation de la CC ACVI sera versé en une seule fois, après achèvement des travaux et réception des factures correspondantes, dans un délai de 30 jours suivant l'avis de somme à payer, déposé sur le portail Chorus Pro.

ARTICLE 5 – CONSTATATION DES TRAVAUX ET DÉCLENCHEMENT DU PAIEMENT

À l'achèvement des travaux, un procès-verbal de réception sera établi et signé par la Commune et l'entreprise. La demande de versement au profit de la Commune par la CC ACVI sera déclenchée sur la base de ce procès-verbal.

ARTICLE 6 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature et prendra fin à la livraison des travaux, au plus tard le 31 Mars 2026.

ARTICLE 7 - RÉSILIATION

En cas de non-respect de ses obligations par l'une des Parties, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'autre Partie, après mise en demeure restée sans effet pendant deux mois.

ARTICLE 8 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les Parties.

ARTICLE 9 - LITIGES

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal de Montpellier.

Fait à Sorède, le ……
En deux exemplaires,

Pour LA COMMUNE DE SORÈDE,	**Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES ALBÈRES CÔTE VERMEILLE ILLIBÉRIS,**
Le Maire,	**Le Président,**
Yves PORTEIX	**Antoine PARRA.**

Annexes :

- Plan de situation des travaux
- Devis TRAVAUX PUBLICS CATALANS Mas Del Rost Marché à bons de commande

Annexe 1 – Plan de localisation

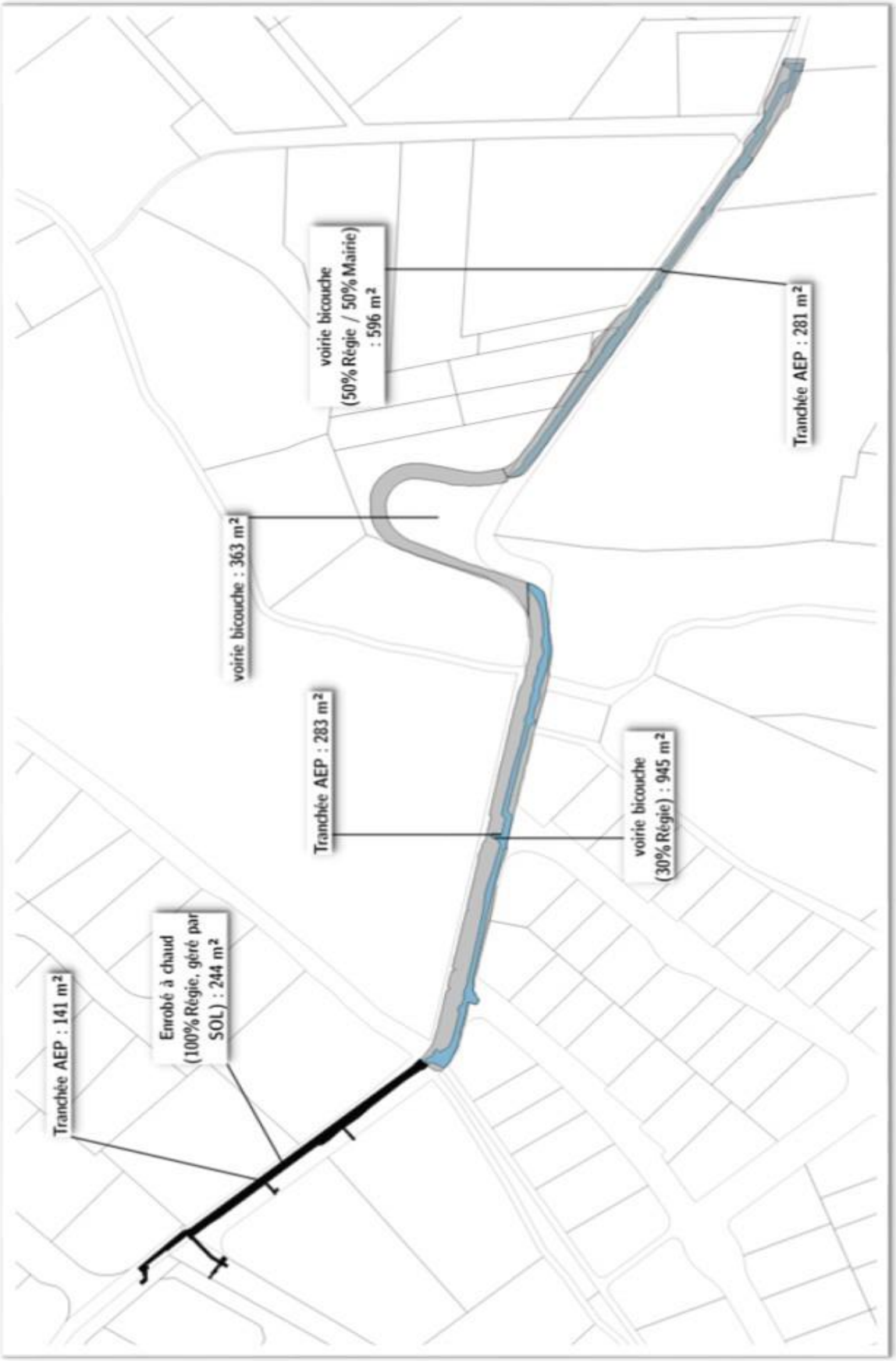

Annexe 2 – Devis – Marché à Bons de Commande

TRAVAUX PUBLICS CATALANS

TRAVAUX ROUTIERS - TERRASSEMENTS - GÉNIE CIVIL

MAIRIE SOREDE
RUE DE LA CASERNE
HOTEL DE VILLE
66690 SOREDE

DEVIS n°2052 du 08 juillet 2025

Num. Auto	Désignation	U	Quantité	P. U. H.T.	Total H.T.
	ACCORD-CADRE TRAVAUX D'AMENAGEMENTS / REFECTION DE VOIRIES / PLUVIAL / ECLAIRAGE / DIVERS				
	MARCHE N° 2025/01				
	MAS DEL ROST				
2	Installation de chantier	Ft	1.000	850.000	850.00
3	Signalisation de chantier	J	8.000	50.000	400.00
185	Constat d'huissier	Ft	1.000	800.000	800.00
93	Nettoyage de chaussée	m2	1 904.000	2.300	4 379.20
79	Scarification de chaussée	m2	1 904.000	2.000	3 808.00
83	GNT 0/20	m3	155.000	33.000	5 115.00
126	Mise à niveau de regards	U	20.000	150.000	3 000.00
127	Mise à niveau de bouches à clés	U	16.000	50.000	800.00
121	Revêtement bicouche	m2	1 904.000	6.300	11 995.20
124	Plus value pour bicouche manuel	ml	392.000	4.000	1 568.00
	Part de la CCACVI = 9 990.17 € HT **581.50 m² X 17.18€ HT = 9 990.17 € HT**				

Montants en Euros	
Total H.T.	**32 715.40**
Total T.V.A. 20%	**6 543.08**
Total T.T.C.	**39 258.48**

Notre devis est valable 3 mois à compter de la date d'édition.
Au delà les prix seront révisables.

Accord du client et signature

L'entreprise
SARL TRAVAUX PUBLICS CATALANS
Z.I. de la Mirande
7, Ave de Torremila
66240 SAINT-ESTEVE
Tél. 04 68 38 14 95